

DELIBERATION N° 90/05-07 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE/L'OREILLE EN HERBE

Madame SURGET, rapporteur, indique à l'Assemblée que l'Association "l'Oreille en Herbe" propose des concerts gratuits pour la jeunesse.

Deux concerts donnés aux enfants de LUDRES au cours de la saison musicale 1988/1989, ont rassemblé plus de 1 000 élèves des écoles et du collège.

En raison du succès grandissant de ces concerts, l'Association projette de les reconduire pour une nouvelle saison musicale et organisera deux séances à LUDRES, le Mardi 13 Novembre 1990 et le Vendredi 22 Mars 1991.

Elle sollicite une aide financière pour l'accompagner matériellement dans cette opération.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :*

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 000 F,*
- d'inscrire les crédits correspondants au budget en cours.*